



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 46686

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur la mise en place d'une campagne nationale en faveur de la montagne d'été française. En effet, malgré le développement de l'activité, le tourisme de montagne l'été connaît des difficultés, ce qui ne permet pas le bon remplissage des lits touristiques. L'équilibre économique des stations et villages de montagne qui vivent du tourisme nécessite pourtant de voir se développer l'activité estivale car les produits et hébergements proposés l'été sont souvent à des coûts intéressants et compétitifs au regard d'autres destinations estivales. Dans cette perspective, les professionnels associés de la montagne ont projeté de réaliser une campagne télévisée en faveur de la montagne d'été ce qui nécessite la participation du ministère via la direction du tourisme. Il lui demande si elle compte apporter ce soutien financier à la réalisation de cette campagne.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat au tourisme et ses différents organismes contribuent fortement à la popularisation de la montagne française. Cette contribution n'a cessé de croître depuis trois ans. C'est ainsi que, non compris les efforts de valorisation réalisés par Maison de la France sur les marchés étrangers, le soutien aux diverses opérations de communication s'est élevé à 710 000 francs en 1997, 1 622 000 francs en 1998 et 2 545 000 francs en 1999. C'est dans ce cadre qu'il faut évaluer les subventions des professionnels associés de la montagne : 500 000 francs en 1997, 300 000 francs en 1998 et 400 000 francs en 1999. Le secrétariat d'Etat au tourisme n'a pas vocation à soutenir financièrement le fonctionnement de programmes de promotion qui ont trouvé depuis plusieurs années leur maturité, d'autant que les crédits qu'il dispose pour ces actions sont limités. Cependant, puisqu'il s'agit de la première campagne de promotion pour la montagne en été, il est apparu nécessaire de contribuer, exceptionnellement, à son succès. C'est pourquoi, sans préjuger du partenariat que le secrétariat d'Etat au tourisme consacrera aux autres actions en faveur de la montagne, il a été décidé d'octroyer une subvention de 400 000 francs aux professionnels de la montagne pour 2000. Ces sommes auront contribué à la promotion de la moyenne montagne, conformément à la mission que le Premier ministre a confiée à la secrétaire d'Etat au tourisme lors du Conseil national de la montagne.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46686

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3097

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4614